

Conseil supérieur des messageries de presse

Communiqué

Le CSMP et les deux messageries ont signé un mémorandum sur la mise en place d'un système d'information commun - 6 novembre 2014 -

L'Assemblée du CSMP réunie le 29 juillet 2014 a adopté une délibération *concernant la gouvernance du système d'information commun de la distribution de la presse*. L'Assemblée a chargé le Président du CSMP de répondre aux questions soulevées par les messageries de presse dans leurs contributions à la consultation publique organisée par le CSMP sur ce thème, et lui a demandé de proposer les règles de gouvernance et les conditions de financement et d'exploitation du futur système d'information commun.

Le Président du CSMP a demandé à M. Philippe COPELLO de l'assister dans cette tâche. Ce dernier a présenté un rapport d'étape le 2 octobre 2014.

Au vu de l'avancée des travaux et du consensus qu'ont permis les échanges entre messageries menés sous l'égide du Conseil supérieur, le Président du CSMP et les présidentes de Presstalis et des MLP sont convenus d'acter dans un mémorandum les principes fondamentaux de gouvernance, de financement et d'exploitation du système d'information de la filière.

Ce mémorandum a été signé par M. Jean-Pierre ROGER, Président du CSMP, puis par Mme Anne-Marie COUDERC, Présidente de Presstalis et enfin, ce jour, par Mme Véronique FAUJOUR, Présidente des MLP, à l'occasion d'une réunion sur le financement du système d'information à laquelle participaient MM. Francis MOREL, Président du Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) et Bruno LESOUÉF, Président du Syndicat des éditeurs de la presse Magazine (SEPM).

Ce mémorandum prévoit la création dans les plus brefs délais d'une société commune, filiale de Presstalis et des MLP, qui sera appelée à assurer la maîtrise d'ouvrage du système d'information commun. Les messageries et le CSMP finaliseront les statuts de cette société sur la base du projet préparé par le CSMP lors de la consultation publique de juillet 2014, prépareront la désignation des administrateurs, détermineront les apports à effectuer et rechercheront activement des financements. M. COPELLO est chargé par les messageries d'une mission de coordination financière et opérationnelle du projet dans l'attente de la mise en place des organes de la société commune.

Sur la base des principes actés dans le mémorandum, le Président du CSMP sera en mesure de présenter dans les prochaines semaines à l'Assemblée du CSMP un projet de décision fixant la gouvernance et les modalités de financement et d'exploitation du système d'information commun.

Le Président du CSMP et les présidents du SPQN et du SEPM ont souligné l'avancée considérable que représente cet accord entre les deux messageries pour la mise en œuvre des réformes engagées sous la conduite du Conseil supérieur et des éditeurs pour la modernisation du système de distribution de la presse en France.

Paris, le 6 novembre 2014